



L'an deux mille neuf, le **mardi 7 avril, à 18h**, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Bécherel se sont réunis à la **Salle de la Mairie à Irodouër** sous la présidence de Monsieur Bernard LEROY, Président.

Etaient présents :

- commune de Bécherel	: M.LEROY, M.GUEDE
- commune de Cardroc	: M. MIGNOT, M. MORIN
- commune d'Irodouër	: M. LESVIER, M.LEBLANC, M. BOQUET
-commune de la Chapelle-Chaussée	: M. MORIN, M. ALIX, M. PICHOUX
- commune des Iffs	: M. DE LA VILLEON
- commune de Langan	: Mme BELERT
- commune de Miniac sous Bécherel	: M. PESTEL, M.RICHOUX
- commune de Romillé	:M.DAUCE, Mme PRIE, M. BAZIN, M. NICOLAS
- Commune de St Brieuc des Iffs	: Mme TEXIER, M. COUET
- commune de St Pern	: M.CHATEL, Mme PASCO

Etaient excusés :

- commune des Iffs	: M. DAUGAN
- commune de Langan	: Mme LAVAREC

Nombre de conseillers : en exercice : 24 ; présents : **22**

Date d'envoi de la convocation : 01/04/2009

Mme BELERT a reçu pouvoir de Mme LAVAREC.

M. DE LA VILLEON a reçu pouvoir de M. DAUGAN.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur Yvon GUEDE a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Développement économique : Attribution du marché pour la réalisation de la charte sur les enseignes commerciales et constitution du comité de pilotage.**
- **Affaires générales : Demande de subvention de la commune de Cardroc**
- **Tourisme : Participation financière relative à l'installation de deux panneaux touristiques « Bécherel, Cité du Livre » sur la RN 137**
- **Culture : Convention avec la fondation du patrimoine**
- **Affaires générales : Clause de revoyure du Contrat de Pays**
- **Environnement : Définition de la maîtrise d'ouvrage relative aux travaux et aménagements à réaliser sur les sentiers de randonnées**
- **Environnement : Programme Breizh Bocage – Haies bocagères**
- **Finances : BP 2009 -Affectation du résultat du Compte administratif 2008**
- **Finances : Vote du budget primitif 2009**
- **Finances : BP 2009 –Vote de la répartition des subventions**
- **Finances : BP 2009 -Vote des taux de TPU et fiscalité additionnelle**

- Finances : BP 2009 -Vote du budget annexe SPANC et vote du tarif de redevance
- Finances : BP 2009 -Vote du budget annexe Zone d'activités de l'Hôtel neuf
- Finances : BP 2009 -Vote du budget annexe Zone d'activités du Champ Rouatard

Délibération N° 1 : Développement économique : Attribution du marché pour la réalisation de la charte sur les enseignes commerciales et constitution du comité de pilotage.

La Communauté de Communes a engagé une consultation relative à l'opération « Charte de recommandations sur les enseignes et façades commerciales du territoire communautaire.

Au regard des critères de jugement des offres mentionnées dans le cahier des charges, les offres du Pact Arim (Rennes) et de Réponses Associées (Brest) ont été notées de la manière suivante :

Critères	Description	PACT ARIM	REPONSES ASSOCIEES
1. Références professionnelles	Note (sur 30) :	18	12
2. Capacités techniques et méthodologie de travail	Note (sur 30) :	25	5
3. Coût de la prestation	Note (sur 30) :	20	0
4. Délais d'exécution de la mission	Note (sur 10) :	10	10
RESULTATS			
Note (sur 100) :		73	27
Note (sur 20) :		14.6	5.4

C'est ainsi qu'après examen de ces deux offres, la Commission « Développement économique, Zones d'activités, commerce, artisanat, développement de l'emploi, Insertion et Travaux » réunie le 12 février dernier, propose de retenir l'organisme Pact Arim.

Le montant HT de l'opération est porté à 26 969.97 €.

Après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes :

- **DECIDE à l'unanimité des membres présents, de RETENIR le PACT ARIM (Rennes) pour réaliser la charte sur les enseignes et façades commerciales. Les travaux pourraient débuter fin avril 2009.**
- **DECIDE de SOLLICITER le financement ODESCA, à hauteur de 60% de l'opération**
- **Et de CONSTITUER un comité de pilotage qui participera aux travaux avec le Pact Arim. Ce dernier sera constitué d'un représentant de chacune des communes du territoire, le l'Union commerciale de Romillé, des chambres consulaires, du service départemental de l'architecture (ABF), de l'ARIARCA ainsi que toute autre personne qui pourrait être concernée par l'opération.**

Délibération N° 2 : Affaires générales : Demande de subvention de la commune de Cardroc

La Commune de Cardroc sollicite la Communauté de Communes pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'équipement de la salle des fêtes en cours de construction.

Cette demande porte sur une dépense totale de 38 743 € qui concerne la réalisation de travaux électriques sur la scène, l'acquisition de matériel pour la salle de réception et l'acquisition de matériel pour la cuisine et le bar.

Le bureau propose de soumettre cette demande au Conseil de Communauté, considérant néanmoins qu'il n'existe pas actuellement de dispositif de fonds de concours de la Communauté de Communes vers les communes membres pour ce type d'opération.

Après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE de NE PAS SATISFAIRE la demande de la Commune de Cardroc pour le moment. Il est souhaité qu'une réflexion sur une éventuelle modification des statuts soit menée dans les semaines à venir.**

Délibération N° 3 : Tourisme : Participation financière relative à l'installation de deux panneaux touristiques « Bécherel, Cité du Livre » sur la RN 137

Deux panneaux touristiques de promotion de Bécherel, Cité du livre ont été installés par le Conseil général sur la RN 137 Rennes / St Malo. Initialement un engagement avait été passé entre la commune de Bécherel et le Conseil général. Désormais, compte tenu de la compétence touristique de la Communauté de Communes, le bureau propose que ces panneaux soient pris en charge par cette dernière, en lieu et place de la commune. Le coût pour la Communauté de Communes est de 5019,69 €.

Après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes, à la majorité des membres présents (2 votes CONTRE, 1 ABSTENTION) :

- **DECIDE de PARTICIPER financièrement à hauteur de 5019.69€ pour l'installation de deux panneaux touristiques « Bécherel, Cité du Livre sur la RN 137.**

Délibération N° 4 : Culture : Convention avec la fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine sollicite la Communauté de Communes pour engager une convention de partenariat visant à permettre aux propriétaires disposant d'un petit patrimoine bâti non classé de bénéficier d'une déduction fiscale pouvant aller de 50% à 100%.

En contrepartie la collectivité doit s'engager à financer 1% des travaux. Ce pourcentage pouvant être plafonné sur la base d'une enveloppe globale annuelle.

Le bureau a émis un avis favorable à cette proposition et propose d'octroyer pour l'année 2009 une enveloppe maximum de subvention de 2000 €.

Les propriétaires souhaitant obtenir une défiscalisation sur la base du coût des travaux et une subvention de la Communauté de Communes doivent constituer un dossier qui sera étudié conjointement par la Fondation du Patrimoine et la Communauté de Communes, en vue de l'octroi du label.

Après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes, à l'unanimité des membres présents:

- **DECIDE de SE PRONONCER FAVORABLEMENT sur la mise en place d'une convention avec la Fondation du Patrimoine (détaillée ci-dessus).**

A noter que Monsieur PESTEL est l' élu référent pour le canton de Bécherel. Il se chargera de collecter les dossiers et de les transmettre au service instructeur.

Délibération N° 5 : Affaires générales : Clause de revoyure du Contrat de Pays

Dans le cadre de la révision du contrat de Pays pour la période 2009/2012, le Pays de Brocéliande a sollicité les cinq Communautés de Communes qui le compose d'indiquer les projets nouveaux qu'elles souhaitent inscrire et de préciser, pour les projets déjà inscrits, s'ils sont maintenus, modifiés ou annulés.

Un Comité de pilotage s'étant réuni le 24 mars, il est proposé de faire remonter la programmation suivante auprès du Pays de Brocéliande :

Enveloppe 2 : Projets inscrits

Pays de Bécherel	Coût total projet	Subvention Région
Mise en place d'une chaufferie bois-gaz dans un établissement EPHAD à Romillé	147 600 €	51 808 €
Maison du Livre	990 000 €	250 000 €
	1 137 600 €	301 808 €

S'agissant des projets déjà inscrits, le comité de pilotage propose de maintenir les deux projets, avec le même montant de subventions.

S'agissant des nouveaux projets à inscrire, le Comité de pilotage propose la programmation suivante :

Intitulé	Calendrier	Commune	Coût de l'opération	Subvention sollicitée
Equipements sportifs : terrains de football synthétique	2011 / 2012	Romillé	800 000 €	160 000 €

Equipement sportif : salle des sports intérêt communautaire	2012	Miniac/ Bécherel, St Pern, Cardroc, Bécherel, Les lffs, St Briec des lffs	1 200 000 €	240 000 €
Parc d'activités du Champ Rouatard	2009	Romillé		100 000 €
Salle multifonctions Cardroc	2009	Cardroc	1 000 000 €	150 000 €

Enveloppe 3

S'agissant des nouveaux projets à inscrire, le Comité de pilotage propose la programmation suivante :

Intitulé	Calendrier	Commune	Coût de l'opération	Subvention sollicitée
Création d'une classe	2010	Miniac		10 000 €
Ludothèque Bois des ludes	2009 / 2010	St Briec des lffs	150000	45000
Extension école : création de 5 classes	2011 / 2011	Irodouër		50 000 €
Equipement socioculturel : Maison des associations, bibliothèque, Centre de loisirs	2010 / 2011	St Pern	350 000 €	70 000 €
Equipement de panneaux photovoltaïques - géothermie	2009 / 2010	La Chapelle Chaussée Miniac / Bécherel Irodouër	500 000 €	150 000 €
Aménagement théâtre	2012	Bécherel	50000 €	10 000 €
Aménagement garderie Cardroc	2010	Cardroc	60000 €	12 000 €
Construction vestiaires	2010/2011	Irodouër	400000 €	80 000 €
Maison de l'enfance		Romillé	500000 €	100 000 €
Rénovation vestiaire sanitaire salle polyvalente		St-Pernl	182000 €	36 400 €

Après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes, à l'unanimité des membres présents:

- **DECIDE de VALIDER les listes de projets mentionnées ci-dessus (volets 2 et 3) et de les SOUMETTRE au contrat de Pays de Brocéliande avant le 30/04/2009 dans la perspective de la révision du contrat pour la période 2009/2012.**

Délibération N° 6 : Définition de la maîtrise d'ouvrage relative aux travaux et aménagements à réaliser sur les sentiers de randonnées

Un inventaire des « points noirs » a été réalisé et mis à jour en 2008 avec l'aide des associations de randonnée et des communes ; 59 sites posant des difficultés de passage ont été recensés.

Un classement des interventions prioritaires a été proposé ; les critères de sélection ont été le passage du tracteur d'entretien, la valorisation du circuit sur le topo-guide, l'aspect sécurité.

Un chiffrage approximatif des travaux par commune a été proposé (chiffrage indicatif). Pour l'ensemble du territoire, les travaux d'aménagement à entreprendre se montent à 100000 € environ.

Cette estimation n'intègre pas les dépenses liées au curage des fossés.

Le budget prévu pour 2009 est de **12 000 € (40 voire 50 % d'aide du CG 35)**.

Seront définis comme prioritaires les « points noirs » qui empêchent le tracteur d'entretien de passer.

Ces travaux comprendront également l'entretien des fossés et les aménagements divers (type pont et passerelles, escaliers, etc).

Trois solutions peuvent être envisagées :

1. La Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage, à partir d'un programme annuel.
2. Les communes assurent la maîtrise d'ouvrage des travaux de résorption des « points noirs », avec une coordination de la Communauté de Communes.

Le seuil des 6 000 € à atteindre pour bénéficier d'une subvention du Conseil général pouvant être un facteur limitant pour certaines communes, il est envisageable de réaliser un groupement de commande.

3. Les travaux sont réalisés par la Communauté de Communes, avec une participation financière des communes, selon un programme de travaux défini en lien avec les communes.

La charge résiduelle, atténuée de la subvention du Conseil général (50% maximum) pourrait ensuite être répartie entre la Commune et la Communauté de Communes, soit 25% pour les communes et 25% pour la Communauté de Communes.

Après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes, à l'unanimité des membres présents:

- **DECIDE de RETENIR l'hypothèse n°3. Ainsi, les travaux seront réalisés par la Communauté de Communes, avec une participation financière des communes, selon un programme de travaux défini en lien avec les communes.**
- **DECIDE de SOLLICITER une aide financière du Conseil Général pour cette opération, à hauteur de 50%.**

Délibération N° 7 : Environnement : Programme Breizh Bocage – Haies bocagères

PROGRAMME BREIZH BOCAGE

Le programme Breizh Bocage s'articule autour de 3 phases :

Volet 1 : Etude / diagnostic

Volet 2 : Animation / Elaboration des projets souhaitable

Volet 3 : Travaux

Pour chacun des volets, le cofinancement est de 80%.

En accord avec le service instructeur du programme Breizh Bocage (DRAF), la commission environnement propose le montage suivant :

Romillé et le volet 3 : le schéma d'aménagement bocager et paysager réalisé par la Communauté de Communes en 2006 et 2007 a permis de définir un « projet souhaitable » à l'échelle de la commune (2500 ha). A ce titre, il a été admis que **Romillé pouvait passer directement en volet 3** (travaux).

Les financeurs ayant validé le principe d'une ingénierie de projets subventionnée dans le volet 3, l'étape opérationnelle peut débuter dès 2009 sur la commune.

Située pour partie sur le bassin versant du Meu, Romillé est considéré comme un territoire d'action prioritaire.

Le volet 2 ; le « diagnostic action » :

La Communauté de Communes propose aux financeurs, afin de poursuivre sans coupure le travail engagé en 2008, de **classer l'ensemble de son territoire en zone prioritaire avec un phasage sur 2 années**. En **2009**, seraient traitées les communes comprises dans les périmètres des Bassin Versant du Linon et de La Haute Rance (à savoir **St Briec des Iffs, Les Iffs, Cardroc, Miniac, Irodouer et St-Pern**). En **2010**, les communes de **La Chapelle-Chaussée et Langan** (Bassin Versant de La Flume).

Le volet 2 pourrait être réalisé de la manière suivante :

La Communauté de Communes reste maître d'ouvrage et recrute un **prestataire (bureau d'études)** qui se verra confier les missions suivantes :

- l'**animation du programme** avec notamment des réunions publiques et la conception/distribution de supports de communication (etc.) afin de « *toucher* » *individuellement et collectivement l'ensemble des exploitants*,
- la **réalisation du « projet souhaitable »** (d'après les éléments apportés par le diagnostic bocager), puis le « **projet souhaitable approfondi** » à l'échelle de l'**exploitation** pour les personnes intéressées par la démarche, voir le « **projet acquis** » pour celles désireuses de planter,
- l'**accompagnement des planteurs volontaires** dès 2009 (voir pré-V3).

Un travail de collaboration entre le bureau d'études et la Communauté de Communes est à mettre en place ; la **collectivité pouvant, à travers l'intervention de son technicien (1/3 temps), effectuer la première étape de prise de contact avec les exploitants, et diriger ensuite le bureau d'études vers les personnes les plus intéressées.**

NB : Le temps-agent peut être financé dans le cadre de Breizh Bocage comme l'intervention du bureau d'études (80 %)

L'idée d'intégrer le travail du technicien de la Communauté de Communes répond à l'exigence des financeurs de mobiliser sur le programme un permanent servant de contact et de relais durant toute la durée de l'opération (jusqu'en 2013).

- Le calendrier :

La réalisation du volet 2 sur le périmètre Linon-Hte Rance doit se faire **entre avril et septembre**. Les **projets acquis doivent être connus au mois de septembre** afin de procéder à la commande des végétaux et à leur livraison avant la fin de l'année 2009 (idem pour les travaux par entreprises) – en intégrant le respect du calendrier des cultures agricoles.

- Le coût prévisionnel

Missions	Coût TTC	Financement BB à 80 %	Coût résiduel pour cdc
Réalisation du volet 2 suivant le cahier des charges dont : - animation réunions + communication (plaquette) - Projet souhaitable à l'échelle de tt le territoire communautaire sauf Romillé + - Rencontres individuelles avec env. 15 exploitants intéressés (projet souhaitable approfondi) + - Définition des projets acquis et accompagnement de la cdc pour le pré-volet 3 2009.	34 000 €	27 200 €	6 800 €

NB : Le chiffrage a été réalisé pour un projet souhaitable à l'échelle du territoire communautaire (sauf Romillé).

PROGRAMME DE PLANTATIONS BOCAGERES 2009-2010

La commission « environnement » propose de lancer la campagne de plantation 2009-2010 **sur l'ensemble du territoire communautaire**.

2 types de projets vont apparaître :

1. les projets émanant de particuliers non agriculteurs, de communes, d'agriculteurs, liés au bâti hors agglomération en limite avec l'espace agricole, ou à une zone de loisirs (hors chemins de randonnée) ou en bord de route,
2. les projets émanant d'exploitants en lien avec le parcellaire agricoles et/ou les chemins de randonnée.

Il peut y avoir **deux niveaux de réponse et de soutien apportés par la collectivité** :

➤ Dans le premier cas, c'est le **dispositif classique** qui s'applique :

- visite d'un technicien pour la définition du projet de plantation (accompagnement),
- fourniture de plants et de paillage (simple) contre participation des planteurs.

Les modalités seraient identiques à celle de 2008 :

- contenu = haie neuves + rénovation/regarnissage,
- préparation sol + plantation + mise en place du paillage par le candidat lui-même,
- participation demandée aux planteurs = 0.50 €/ml,
- seuil minimum = 100 ml d'un seul tenant ou non,
- travaux de talutage en relation avec le CG 35,
- + critères d'éligibilité classiques (rôle environnemental avéré, pas de projet en zone bâti dense).

NB : Au niveau des financements, la Communauté de Communes bénéficiera d'une subvention couvrant 40% des dépenses de la part du CG 35.

➤ Dans le second cas, les **projets entrent dans le cadre de Breizh Bocage** (volet 3 sur Romillé, pré-volet 3 sur le secteur Linon-Hte Rance) = **les moyens et les services apportés par la collectivité sont renforcés** :

- débroussaillage préalable,
- travaux du sol permettant un bon enracinement,
- fourniture et installation de paillage, (* si paille lin)
- fourniture des plants (+ protection végétaux) et travaux de plantation,
- création de talus (le cas échéant)
- travaux d'entretien sur 3 ans, *

- taille qualitative de formation (dans la limite des 3 ans après plantation)

Ces interventions seront proposées aux planteurs volontaires qui pourront **choisir à la carte les prestations** qu'ils souhaitent. Un exploitant peut parfaitement s'impliquer dans la création de sa haie en procédant lui-même à certains travaux (la plantation devant être réalisée de préférence par le fournisseur afin de conserver une garantie).

Le financement apporté par Breizh Bocage couvrira 80 % de la dépense. Il est proposé par la commission que **les 20 % restant soient à la charge de la collectivité**, et ce, afin d'obtenir un effet incitatif.

Le budget prévisionnel pour la campagne de plantations 2009 (maîtrise d'œuvre, achat de plants/paillage et travaux) est de 50 000 € (35 000 € pour Breizh Bocage – volet 3 et 15 000 € pour le dispositif classique)

Après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes, à l'unanimité des membres présents:

- **DECIDE d'APPROUVER** le classement de l'ensemble du territoire en zone prioritaire avec un phasage sur 2 années
- **DECIDE d'APPROUVER** le passage en volet 3 pour la Commune de Romillé
- **DECIDE d'APPROUVER** le lancement d'une consultation pour recruter un cabinet chargé de la mise en œuvre du volet 2 Breizh Bocage et du suivi de la campagne de plantation « classique »
 - o lot 1 : « Breizh bocage »
 - o lot 2 : « Campagne classique »
- **DECIDE d'APPROUVER** les modalités de mise en œuvre du volet 3 du Programme Breizh Bocage,
- **DECIDE d'APPROUVER** les modalités de mise en œuvre du dispositif classique de plantations bocagères
- **DECIDE de TRANSMETTRE** aux partenaires les demandes et dossiers relatifs à la mise en œuvre du programme

Délibération N° 8 : Finances : BP 2009 -Affectation du résultat du Compte administratif 2008

Considérant l'adoption du compte administratif 2008, il est proposé au Conseil de statuer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

L'excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2008 est de 574 555 €.

Au regard des projets d'investissements recensés, le Président propose d'affecter le résultat cumulé de la manière suivante :

- Affectation à la section d'investissement pour 80 000 € (c/1068)
- Affectation à la section de fonctionnement pour 494 555 € (R002)

Après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes, à l'unanimité des membres présents:

- **DECIDE d'AFFECTER** à la section d'investissement la somme de 80 000€ sur le c/1068. Ainsi, l'excédent cumulé de fonctionnement R002 qui était de 574 555€ au 31/12/2008 passe à 494 555€ **SUR LE Budget Primitif 2009.**

Délibération N° 9 : Finances : Vote du budget primitif 2009 – budget principal

Considérant que les Compte administratif et compte de gestion 2008 ont été soumis au vote de l'assemblée communautaire le 27 janvier dernier.

Après une présentation du Budget Primitif 2009 de la Communauté de Communes, le Président Monsieur LEROY soumet aux conseillers communautaires le vote au chapitre dudit budget.

Section de Fonctionnement :

- Total des dépenses : 2 881 677 euros
- Total des recettes : 3 243 121 euros

Section d'investissement :

- Total des dépenses : 2 380 520 euros
- Total des recettes : 2 380 520 euros

Après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes,:

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif Principal 2009 pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.
-
-

Subvention associations Petite Enfance

Association	Activité	Subvention proposée
AFEL – Chapelle Chaussée	Espace Jeux	1251
AFR Langan	Espace Jeux	700
Méli-mélo Irodouër	Espace Jeux	900
CSF - Romillé	Espace Jeux	3800
AFR Bécherel	Espace Jeux	700

Subvention structure Enfance jeunesse

Structure	Activité	Subvention proposée
Municipalité de Irodouër	ALSH la Marelle	15 097€
Municipalité de Irodouër	Accueil jeunes	8 100€
AFEL	APS	9 820€
AFEL	ALSH les p'tites crapouillettes	17 065€
AFEL	Accueil jeunes	7 537€
Municipalité de St Pern	ALSH les lutins	10 890€
Familles Rurales de Langan	APS	8 000€
Familles Rurales de Langan	Accueil jeunes	14 400€
Municipalité de Romillé	ALSH les Futés	12 000€
Municipalité de Romillé	Accueil jeunes	13 500€
Municipalité de Romillé	Pré-ados	4 500€
Animation jeunesse inter-structures	4 accueils jeunes	7 470€
TOTAL		128 379€

Subventions action sociale

Structure	Activité	Montant proposé
DECLIC	Insertion	20 000 €
AFEL	Activités Familles	700€
Association Anim'âge Ensemble	Animation pour les Personnes Agées en institution	550€

Subventions associations culturelles

Association	Communauté de Communes			CG 35 / Contrat de territoire		
	Subventions 2008	Demande 2009	Proposition commission	2008	Demande 2009	Proposition commission
Office de tourisme	60 000 €	65 000 €	63 000 €			
Office des sports	15 000 €	15 000 €	15 000 €			
Comité de concertation	6 430 €	9 000 €	7 000 €			
La Nef des Fous	2 500 €	2 200 €	2 000 €	3 250 €	3 250 €	2 000 €
Art Comédia	6 000 €	6 000 €	6 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
L'Art et la Mie	915 €	0	0	915 €	0	
Festival Langan	2 000 €	4 000 €	2 500 €	3 000 €	5 000 €	4 000 €
Naturazik	2 500 €	2500	1600	0	3 000 €	2 000 €
Un moment s'il vous plait	400 €	1 000 €	800 €	400 €	1 000 €	800 €
Tournesol – Festival de rue		2 000 €	1 000 €		4 000 €	1 500 €
Théâtre Berloul	1 500 €	7 000 €	1 500 €	2 500 €	7 000 €	3 000 €
Association du Logis		4 000 €	1 000 €		0	1 000 €
Relais Irodouër				500 €	500 €	500 €
Comice agricome	2000 €					
Fondation du patrimoine		2 000 €	2 000 €			
Enveloppe complémentaire			2 600 €			
Total	99 745 €	119 700 €	106 000 €	30 565 €	43 750 €	34 800 €

Autres subventions - adhésions

Association	Activité	Montant demandé
ADIL	Information logement	420 €
IDEA 35	Développement économique	3773 €
ARIC	Formation, information élus	722 €
Ille et Vilaine Pologne	Jumelage	110 €
Pays de Brocéliande	Subvention de fonctionnement	62 891 €
DECLIC	Entretien chemins randonnée	46 750 €
SAGE La Rance	Cotisation	588 €
SCOT Pays Brocéliande	Subvention fonctionnement	15 500 €
ADIL	Adhésion	420 €
SIM Tinténiac	Participation fonctionnement	63 308 €
ARIC	Adhésion	722 €

Après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes :

- **APPROUVE à l'unanimité des membres présents, les tableaux détaillés ci-dessus accordant ainsi pour l'année 2009 des subventions, participations et cotisations à ces organismes et associations.**
-

Délibération N° 11 : Finances : BP 2009 -Vote du taux de TPU et montant de l'allocation compensatrice

Le taux de taxe professionnelle unique 2008 correspondait à 11.69%.

Il est proposé que ce taux demeure identique pour 2009.

Après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes :

- **APPROUVE à l'unanimité des membres présents, un taux de taxe professionnelle unique à 11.69.**

Le montant de l'allocation compensatrice versée mensuellement aux dix communes du territoire reste identique en 2009, à savoir 617 248€.

Délibération N° 12 : Fiscalité additionnelle : vote des taux

La Communauté de communes du Pays de Bécherel a opté pour le mécanisme de la taxe professionnelle unique le 24 octobre 2000 et institué le mécanisme de la fiscalité mixte le 19 décembre 2006. Le taux a toujours été jusque là, voté à 0 %. Il est proposé pour l'année 2009 de reconduire ce taux.

Après avoir délibéré sur la première question, le Conseil Communautaire, l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE PORTER à 0% le taux de la fiscalité additionnelle pour l'année 2009.**
-

Délibération N° 13: Budget annexe SPANC : vote du Budget primitif 2009

Considérant que les Compte administratif et compte de gestion 2008 ont été soumis au vote de l'assemblée communautaire le 27 janvier dernier.

Après une présentation du Budget Primitif 2009 du service public d'assainissement non collectif, le 1^{er} vice-Président Monsieur BAZIN, soumet aux conseillers communautaires le vote au chapitre dudit budget.

Section de Fonctionnement :

- Total des dépenses : 10923 euros
- Total des recettes : 10923 euros

Section d'investissement :

- Total des dépenses : 2320 euros
- Total des recettes : 2320 euros

Après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes :

- **APPROUVE à l'unanimité des membres présents, le Budget annexe SPANC 2009.**
-

Délibération N° 14: SPANC : tarif des contrôles de conception et réalisation

Le service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est mis en œuvre par la Communauté de Communes depuis 2002. Ce service dispose d'un budget annexe dont les dépenses doivent être équilibrées par les recettes des redevances.

Considérant que les recettes des redevances ne couvrent pas les dépenses réellement engagées et que les tarifs des redevances n'ont pas évolué depuis la mise en œuvre du service, le Président propose conformément à l'avis de la commission finances, de modifier les tarifs de redevance de la manière suivante :

- Contrôle de conception : 50 € (au lieu de 40 €)
- Contrôle de réalisation : 75 € (au lieu de 60 €)

Après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes :

- **APPROUVE à l'unanimité des membres présents, l'augmentation des tarifs des contrôles de conception et de réalisation.**
-
-

Délibération N° 15: Budget annexe Zone d'activités « L'Hôtel Neuf » IRODOUËR: vote du Budget primitif 2009

Considérant que les Compte administratif et compte de gestion 2008 ont été soumis au vote de l'assemblée communautaire le 27 janvier dernier.

Après une présentation du Budget Primitif 2009 de la zone d'activités L'Hôtel Neuf » IRODOUËR par Monsieur ALIX, 3^{ème} vice-Président chargé des affaires économiques, on soumet aux conseillers communautaires le vote au chapitre dudit budget.

Section de Fonctionnement :

- Total des dépenses : 271 548 euros
- Total des recettes : 271 548 euros

Section d'investissement :

- Total des dépenses : 165 438 euros
- Total des recettes : 165 438 euros

Après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes :

- **APPROUVE à l'unanimité des membres présents, le Budget annexe ZA IRODOUER 2009.**
-

Délibération N° 16: Budget annexe Zone d'activités « Le Champ Rouatard » ROMILLE: vote du Budget primitif 2009

Considérant que les Compte administratif et compte de gestion 2008 ont été soumis au vote de l'assemblée communautaire le 27 janvier dernier.

Après une présentation du Budget Primitif 2009 de la zone d'activités L'Hôtel Neuf » IRODOUËR par Monsieur ALIX, 3^{ème} vice-Président chargé des affaires économiques, on soumet aux conseillers communautaires le vote au chapitre dudit budget.

Section de Fonctionnement :

- Total des dépenses : 877 656 euros
- Total des recettes : 877 656 euros

Section d'investissement :

- Total des dépenses : 647 546 euros
- Total des recettes : 647 546 euros

Après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes :

- **APPROUVE à l'unanimité des membres présents, le Budget annexe ZA ROMILLE 2009.**

Le Président, Monsieur LEROY.
